

(fenêtres sur . cours)

premières classes



SNUipp - FSU

www.snuipp.fr

Édito

Une école à la hauteur !

Les mobilisations se multiplient pour une école à la hauteur des ambitions que devrait avoir une nation pour ses générations futures.

Enseignants et parents refusent l'hémorragie qui touche l'école primaire avec près de 9000 suppressions de postes à la rentrée prochaine alors que plus de 8000 élèves supplémentaires sont attendus.

Les mesures de suppressions, reportées après les élections cantonales par le ministre, tombent dans les départements. Moins de remplacement, moins d'aide spécialisée en direction des élèves en difficulté, moins de postes au concours, moins de scolarisation des enfants de moins de 3 ans, moins de formation pour tous les enseignants, moins d'éducation prioritaire... Avec un nombre d'élèves par classe qui va augmenter. L'urgence est pourtant de transformer notre système éducatif pour qu'il soit enfin à la hauteur de la réussite de tous les élèves. Leur avenir est en jeu. L'école doit leur permettre de grandir et de réussir.

A tout cela s'ajoute une formation des maîtres qui ne permet pas de donner les armes du métier aux jeunes enseignants. Le SNUipp, fidèle à sa démarche d'être en lien avec la profession, a enquêté pour la seconde fois auprès des professeurs d'école stagiaires. Vous trouverez les résultats de l'enquête dans cette publication.

Le SNUipp - FSU portera vos avis dans les discussions au ministère.



> Dossier : Enseigner en maternelle

> Retour d'enquête PES page 3

> Comment participer au mouvement page 6

> Laïcité page 8

Validation de l'année de stage : mode d'emploi

C'est un jury académique, nommés par le recteur, parmi les Inspecteurs d'académie et Inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) qui valide l'année de stagiaire. Pour cela, il se base sur l'étude du dossier de suivi de chaque PES.

Le jury se prononce sur le fondement du référentiel de compétences après avoir pris connaissance de l'avis de l'inspecteur, établi après consultation du rapport du tuteur de stage. L'avis peut également résulter d'une visite de l'IEN.

Les stagiaires non proposés à la titularisation doivent obligatoirement subir un entretien.

Ensuite, le jury établit la liste des stagiaires qu'il estime aptes à être titularisés. Le recteur arrête cette liste, celle des stagiaires autorisés à faire une seconde année de stage et celle des stagiaires proposés au licenciement.

C'est alors que l'Inspecteur d'académie «titularise les stagiaires figurant sur la liste que lui transmet le recteur». Un certificat d'aptitude est décerné par le recteur aux stagiaires titularisés.

NéoPass@ction : ressources en ligne

L'Institut National de Recherche Pédagogique a mis en ligne depuis la rentrée un nouveau site à destination des enseignants débutants et des formateurs.

Les ressources offertes sont réalisées à partir des travaux de recherche fondés sur l'observation du travail réel des enseignants. Les situations de classe sont commentées ou analysées par des enseignants débutants, des enseignants expérimentés et des chercheurs.

Le site propose des vidéos de chercheurs qui répondent aux questions, explicitent un thème, proposent une synthèse. Ces outils pour entrer dans le métier peuvent être utilisés individuellement ou par les formateurs.



Plus d'informations sur :
<http://www.snuipp.fr/NeoPass-aide-en-ligne-a-rentre>
 Rubrique > le Métier > la formation

Stages raccourcis dans le Rhône

Dans le Rhône, l'inspection académique a décidé d'interrompre, à partir du 17 février 2011, la formation groupée prévue pour 65 professeurs des écoles stagiaires (PES) du 14 au 25 février, afin de faire face à un problème de remplacement des enseignants du primaire.

le SNUipp 69 a vivement protesté face à cette logique qui vise à compenser le manque de moyens de remplacement



Informatique et langue vivante : une pétition

Les syndicats de la FSU demandent la prolongation du moratoire sur la certification en informatique (C2i) et en langues vivantes (CLEs) nécessaires à l'obtention des concours d'enseignement.

Le SNUipp-FSU demande que les Universités aient les moyens d'assurer cette formation pour, à terme, être en capacité d'attester à tous les étudiants un niveau de qualification adéquat dans le cadre de la délivrance du diplôme de master (ou licence), cette validation pouvant donner lieu à certification CLES 2

LE METIER / La formation

<http://www.snuipp.fr/Informatique-et-langue-vivante-une>

Tribune d'André Ouzoulias



Choix de l'épreuve "Agir en fonctionnaire..." et des dates de l'admissibilité en M2 pour le concours PE, André OUZOULIAS, formateur à l'IUFM, Université de Cergy-Pontoise en analyse les raisons dans une tribune.

LE METIER / La formation

<http://www.snuipp.fr/Tribune-d-Andre-Ouzoulias>

Formation : le SNUipp demande l'ouverture de discussions aux ministres concernés

Le SNUipp souhaite aller au delà de la simple critique en formulant des propositions pour une véritable formation professionnelle des enseignants. Trois principes fondamentaux guident la réflexion du syndicat : la qualité, la cohérence, une continuité qualifiante...

LE METIER / La formation

<http://www.snuipp.fr/Le-SNUipp-demande-des-discussions>

Sommaire

Au fil de l'école	p 2
Retour d'enquête	p 3
Dossier : La maternelle fait école	p 4-5
Infos service	p 6
Question métier	p 7
Laïcité	p 8

Ce document a été réalisé avec des encres végétales, sur papier recyclé par une imprimerie Imprim'Vert.



PES : retour d'enquête

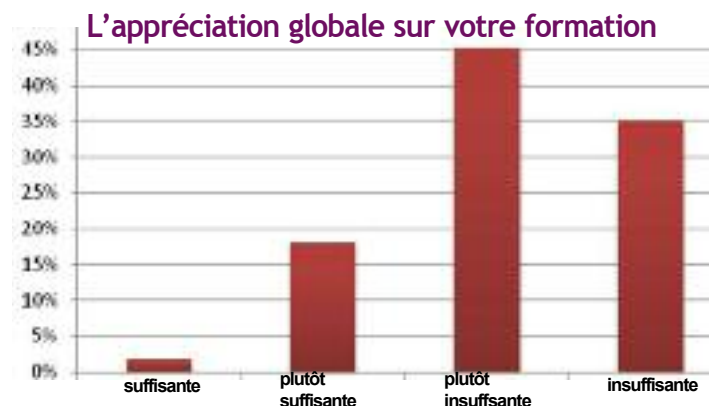
L'alternance et l'entrée progressive plébiscitées

Vous avez été plus 1200 à répondre à la deuxième enquête du SNUipp concernant votre année de stagiaire. Vous jugez la préparation au métier insuffisante.

Un plaidoyer pour une entrée progressive dans le métier alternant plus fréquemment stages et regroupements.

Comme le soulignait déjà la première enquête, les situations des professeurs des écoles stagiaires (PES) sont très diverses. Depuis la fin de leur période de pratique accompagnée, 34 % sont en poste jusqu'à la fin de l'année, 27 % font du remplacement long (plus de trois semaines) ou 15% court (deux semaines ou moins). Enfin, 8 % changent de classe selon un programme défini... Contrairement aux engagements ministériels, beaucoup de PES ont été confrontés à l'éducation prioritaire (34 %), au CP (33 %) ou au CM2 (37 %).

Les professeurs stagiaires pensent globalement que leur préparation au métier a été plutôt insuffisante (45 %) voire insuffisante (35 %)



Les trois principales critiques sont la trop lourde charge de travail (58%), le manque de préparation pour chaque niveau d'enseignement (57%) et le manque de périodes de regroupement (38%).

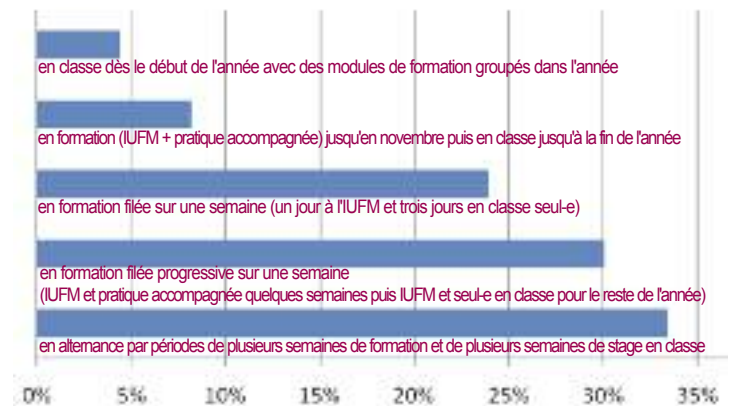
S'ils considèrent que les compétences disciplinaires leur manquent «assez peu », par contre, ils estiment manquer « beaucoup » de compétences dans la gestion de la classe et plus encore dans le domaine de la didactique concernant le «comment enseigner».

Pour enseigner en classe, quels sont les apports professionnels qui vous manquent le plus ?



Afin d'être mieux armés professionnellement, les PES privilégient une organisation qui alterne période de stage et de formation. L'entrée progressive dans les stages est plébiscitée. Une demande formulée dans le courrier adressée en janvier par le SNUipp au ministre.

Quelle organisation jugez-vous la plus formative ?



Pour la formation, on ne doit pas se priver.

Pour le SNUipp-FSU, l'année de fonctionnaire stagiaire doit être une année pleine et entière de formation et s'inscrire dans un continuum qui prenne en compte les compétences acquises avant le concours. La formation doit s'appuyer sur le potentiel des IUFM. Elle doit articuler des temps de pratique, d'analyse de pratique et de mise en théorie. Elle doit se dérouler pour les deux tiers du temps à l'IUFM (formation théorique et analyse de pratique) et pour le tiers restant en formation pratique sur le terrain. Cette entrée progressive dans le métier doit se poursuivre sur les deux premières années d'exercice par des retours réguliers en formation avec une première année à mi-temps sur le terrain. Le remplacement des stagiaires pendant leur formation doit être assuré par des enseignants titulaires.

La maternelle

Une spécificité qui fait école !

« A la maternelle, on apprend... »

L'école maternelle, bien que n'entrant pas dans le cadre de l'école obligatoire, l'est devenue dans l'esprit de tous. C'est là que l'enfant apprend à devenir élève, là qu'il acquiert une autonomie nécessaire au cheminement scolaire, là qu'il commence à travailler et à apprendre avec les autres...

En un mot, c'est là que se joue un positionnement vis-à-vis de l'école et des apprentissages qui marquera le reste de sa vie scolaire. C'est aussi l'école où les parents apprennent à devenir parents d'élèves.

Vous avez peut-être découvert, cette année, ou allez bientôt découvrir cette école spécifique avec ses formes pédagogiques particulières et progressives pour accompagner les élèves sur le chemin de l'école primaire. La maternelle, école du passage de la petite enfance vers celui de l'âge scolaire, lieu dans lequel l'enfant apprend à devenir élève.

Mais, qu'est-ce qu'enseigner en maternelle ? Et quelles dimensions propres à la maternelle développer au niveau de la formation ?

La maternelle est un espace et un temps d'apprentissage. Les jeunes collègues en sont persuadés, néanmoins, les problèmes matériels, d'organisation, de coordination avec les ATSEM... s'imposent d'emblée. L'impréparation des stages est fréquente et renvoie à une prise en charge du stagiaire par l'équipe, parfois par l'ATSEM quant au fonctionnement même de la classe, comme le raconte Marie qui remplace une collègue en congé maternité : « J'ai été lancée dans le bain sans aucune préparation, mon premier souci a été l'accueil... Je ne savais tout simplement pas qu'il se faisait en classe... »

« Corinne, l'ASTEM, m'a beaucoup aidée en m'expliquant l'emploi du temps de la journée, les modalités d'accueil et de sortie des élèves [...], des choses qui paraissent évidentes une fois qu'on les a intégrées, mais qui ne coulent pas de source. » On entrevoit ici que la professionnalité en maternelle est incontournable et mérite un réel apprentissage. C'est seulement après une

semaine que Marie a commencé à mettre en œuvre des processus d'apprentissage.

Organiser des ateliers ou pas, que doit-on attendre d'élèves de 4 ans en motricité, les activités de graphismes ne sont-elles que de la « pré-écriture » ou ont-elles des finalités plus larges... autant de questions, parmi mille autres que se posent les professeurs des écoles stagiaires face à une première expérience en classe maternelle.

Quelques principes généraux cependant, propres à nos pratiques avec ces tout-petits du système éducatif : respecter leurs rythmes, être sans cesse positif et encourager leurs progrès, comme l'explique Mireille Brigaudiot dans le film « Bravo ! À la maternelle on apprend »

Laisser chaque enfant essayer, s'essayer, faire comme il peut sans s'appuyer uniquement sur ceux qui savent déjà... Et poser les écarts à la norme, à l'apprentissage visé, lors de travaux en petits groupes, pour amener l'enfant à mesurer les progrès réalisés et ceux qui restent à faire.

« Le temps d'une école passerelle »

Questions à...

Viviane BOUYSSÉ

Inspectrice Générale de l'Éducation nationale



Comment définir l'école maternelle ?

C'est le temps d'une école passerelle entre le monde de la famille, de la toute petite enfance et celui de la société, des grands de l'école primaire. Il y a des codes, des rythmes, des usages différents entre ces deux mondes. Et en même temps, elle serait la passerelle entre deux modes d'apprentissages qui vont très progressivement se transformer à l'intérieur de la maternelle pour aller vers des apprentissages guidés et structurés. Même en grande section, il ne s'agit pas de copier les formes de travail des CP. C'est une école où on se donne le temps de fonder des apprentissages scolaires dans des acquisitions, tout autant de l'ordre du symbolique, du culturel que du purement scolaire tel que l'on peut le concevoir après.

Un regard formateur

Dominique Mateo est PEMF dans les Bouches-du-Rhône.

Quel est le premier regard du formateur ?

La première chose que j'observe, c'est la posture de l'enseignant. Est-il dans « l'habit » du maître de la classe ? A-t-il le groupe en main ? Reste-t-il présent pour tout le groupe ou bien s'isole-t-il dans des relations duelles avec les élèves ? Une attention toute particulière est apportée au coin regroupement. Est-il un véritable dispositif de travail ou bien est-il un « coin » de plus dans la classe ? Je regarde également si l'organisation matérielle est adaptée, le milieu de travail bien organisé et si les règles de fonctionnement sont données clairement et rappelées aussi souvent que nécessaire.

Dès le premier regroupement, je me concentre sur la capacité du PE à gérer le groupe, à parler à tous les enfants en même temps, à capter leur attention, à la conserver et à la récupérer si nécessaire. Sa voix doit être un outil pour lui. Il lui faut en jouer, savoir la moduler. C'est un outil indispensable et fragile, à ménager absolument ! De même, il faut savoir théâtraliser et s'être approprié un répertoire varié et consistant de comptines, jeux de doigts et autres jeux de mime qui sont autant de moyens de récupérer l'attention des élèves facilement et efficacement.

Comment se situe l'action du maître formateur ?

C'est dans la discussion qui suit la visite que réside l'acte de formation. Le stagiaire doit s'emparer de l'occasion pour poser toutes les questions qu'il se pose, demander toutes les explications dont il a besoin, noter les conseils, les idées d'activité, les gestes à mobiliser qui lui sont proposés et rester sensible aux remarques positives. On parlera aussi de la question des enjeux d'apprentissage pour de si jeunes élèves, des conditions de leur réalisation, d'explications sur le fait que ce n'est pas le dispositif qui doit guider l'enseignant mais bien l'enseignant qui choisit un dispositif dans le but d'atteindre ses objectifs le plus simplement possible. Les ateliers ne sont pas le seul dispositif possible. Une même tâche pour tous les élèves sur un créneau donné peut aussi avoir sa raison d'être !

Que dire de la spécificité de l'école maternelle ?

La spécificité de l'école maternelle n'est pas suffisamment abordée dans la formation initiale des enseignants alors il ne faut pas hésiter à utiliser des outils construits pour fonctionner comme par exemple : « Comment l'enfant devient élève » d'Amigues et Zerbato Poudou pour la mise en place des rituels, entre autres, « Catego » de Cèbe, pour toutes les activités de catégorisation, « Phono » de Cèbe pour la conscience phonologie, les « albums à calculer » et le « livre du maître » de Brissiaud pour la construction du nombre et le calcul, « l'apprentissage progressif de l'écrit en maternelle » de Brigaudiot, pour la découverte du principe alphabétique.



Un outil unique sur les pratiques des enseignants à l'école maternelle. Demandez-le à votre section départementale du SNUipp-FSU

Quelles seraient ses formes pédagogiques propres ?

La scolarisation maternelle est devenue un vrai cursus scolaire dans le parcours d'un enfant. Trois ou quatre années de fréquentation assidue justifient que l'on se penche sur des progressions qui organisent des dynamiques du parcours scolaire. Permettre à la fois toutes les expériences, toutes les répétitions nécessaires, mais en même temps toutes les découvertes nouvelles. Je ne parle pas de programmation standardisée. Je parle de progressivité fondée sur une analyse des caractéristiques et des besoins des enfants que l'on accueille. De plus, il est important de réaffirmer la portée préventive de la maternelle en évitant trop tôt de stigmatiser les plus fragiles. Par exemple, c'est dans le langage et ses usages que s'enracine la source des différences. Et bien donnons aux enfants à avoir tout ce qui est scolairement payant en terme de langage. Ce langage pour raconter, pour expliquer, pour questionner tous ces usages qui traduisent le lien entre penser et parler.

A télécharger sur : <http://www.snuipp.fr/La-maternelle-a-de-l-avenir,5694>
Rubrique >Publications> Brochures



Point de vue

L'école maternelle n'a pas pour seule mission de préparer à l'école élémentaire, elle constitue pour l'enfant et ses parents le lieu des premières représentations de l'école. Les apprentissages langagiers se construisent simultanément aux apprentissages sociaux, à la structuration de l'espace et du temps, au développement d'une motricité de plus en plus fine, à la découverte des autres et du monde.

En permanence, le SNUipp formule des propositions pour transformer l'école maternelle, en améliorer le fonctionnement, pour se donner les moyens de réussir le défi de la réussite de tous.

L'entrée à l'école maternelle doit se faire dans de bonnes conditions : au niveau de l'environnement (matériel adapté, dortoirs...), de l'encadrement (ATSEM), et surtout avec des effectifs limités, particulièrement en éducation prioritaire. Pour que la réussite de tous ne reste pas un vain mot, il faut que le langage, clé de voûte des apprentissages, puisse être travaillé dans de bien meilleures conditions : la nécessité d'un travail en petits groupes est une évidence, et cela passe, pour être réalisable au sein des écoles, par la mise en place de dispositifs tels que « plus de maîtres que de classes ».

Au niveau de la formation, il est indispensable que les dimensions propres à la maternelle soient développées (psychologie de l'enfant, langage, gestes professionnels qui prennent en compte les rythmes et les besoins de la petite enfance, accompagnement des programmes, analyse de pratique).

C'est un véritable projet pour l'école maternelle que porte le SNUipp, pour conduire les élèves sur le chemin de la réussite.

Qu'est-ce qu'on gagne ?

Les nouveaux professeurs des écoles stagiaires issus du concours externe bénéficient d'une bonification d'un an. Ils sont donc nommés fonctionnaires stagiaires au 3ème échelon du corps des PE au 1er septembre 2010 (indice 410). Leur salaire mensuel sera de 1 584,60 € (soit 236 € de plus qu'auparavant). Les enseignants au 4ème et le 5ème échelon sont également augmentés, d'environ 15 points d'indice (ce qui représente environ 55 € par mois). Un commentaire ? Chose promise, chose pas tout à fait due : les engagements du gouvernement à revaloriser les enseignants n'ont pas été respectés puisque seulement un quart d'entre eux en bénéficient. Mais cette revalorisation ne compensera pas, par la suite, le recul d'un an de la formation rémunérée et de l'entrée dans le métier. Pour le SNUipp, cette revalorisation salariale est très insuffisante !

Conséquence de la nouvelle loi sur les retraites, la cotisation au titre des pensions passe de 7,85% à 8,12% au 1er janvier 2011. Le point d'indice n'étant lui, pas revu, la nouvelle grille des salaires est établie... à la baisse !

Traitements au 1/01/2011

Valeur brute du point d'indice 55,5635 € (soit 4.63 brut par mois)
 Traitement brut = indice de l'échelon * valeur du point d'indice.

Sont retirés du traitement indiciaire brut :

1. Retraite: 8,12 % du traitement brut
2. Retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP): 5% de l'indemnité de résidence
3. CRDS: 0,5% (sur 97% de tous les revenus)
4. CSG: 7,5% (sur 97% de tous les revenus)
5. Contribution solidarité: 1% de (traitement brut + indemnité de résidence - pension - RAFP)

tableau d'avancement et rémunération net hors prélèvements MGEN

échelon	Gd choix	choix	ancienneté	indice	Traitement net zone 1	Traitement net zone 2	Traitement net Zone 3
Du 3è au 4è			1 an	431	1712.65	1677.65	1660.44
Du 4è au 5è	2 ans	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois	453	1799.5	1763.29	1745.18

Mouvement

Le mouvement des personnels fait l'objet d'une ou plusieurs CAPD (commission administrative paritaire départementale). Il est fondé sur la nécessité de pourvoir les postes vacants et de répondre aux vœux des enseignants désirant muter. Ce mouvement est régi par des règles départementales. Le barème inclut en général l'ancienneté générale des services et une prise en compte de la note pédagogique.

Vous pouvez être nommé(e)s à titre définitif (ce qui implique de demander uniquement des postes que vous souhaitez obtenir).

Vous pouvez être nommé(e)s à titre provisoire pour une année ce qui implique votre participation l'année suivante au mouvement. Les commissaires paritaires du SNUipp de votre département sont de bons conseils. **N'hésitez pas à les contacter.**

Commissaire paritaire : A quoi ça sert ?

C'est tout d'abord un élu des personnels. Il a donc toute légitimité à représenter la profession et exerce un droit de contrôle dans un souci d'équité et de transparence sur les décisions prises en commissions paritaires par l'administration.

Ces commissions sont dites paritaires car pour moitié y siègent les représentants des personnels l'autre moitié des sièges étant pourvu par des représentants de l'administration. C'est une spécificité de la fonction publique qui existe depuis 1947 et qu'il faut défendre. En effet cela évite les décisions arbitraires dans la gestion des personnels. Les prochaines élections ont lieu le 20 octobre prochain et vous serez amenés à y participer.

Le SNUipp (syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et pegg) est le premier syndicat dans les écoles. Né il y a 18 ans, il n'a cessé de grandir depuis. Il regroupe aujourd'hui environ 55 000 enseignants du premier degré et est majoritaire dans la plupart des départements.

La transformation de l'école pour la réussite de tous les élèves, la recherche de l'unité, la transparence, l'équité, les droits et libertés dans le monde... sont quelques-uns de ses principes fondateurs.

Le SNUipp fait partie de la FSU (fédération syndicale unitaire), créée elle aussi il y a 18 ans et devenue elle aussi la première fédération dans son secteur (éducation, recherche, culture, insertion...).



Quelle "professionnalisation" des nouveaux enseignants ?

Entretien avec Benjamin Gesson

Benjamin Gesson est doctorant à l'université Bordeaux 2. Il travaille sur la professionnalisation des professeurs des écoles.

Les IUFM étaient-ils un lieu de formation de l'identité enseignante ?

Après les Ecoles normales, les IUFM ont continué à fabriquer «*un habitus enseignant*». Le fait de partager des moments communs dans un lieu commun a contribué, sans le formaliser, à l'acquisition d'éléments de langage spécifiques, à l'imprégnation d'une «*culture enseignante*». Ces signes - évidents pour un observateur extérieur qui peut se sentir exclu du «*parler enseignant*» - étaient vécus positivement par les stagiaires, indépendamment de l'avis qu'ils pouvaient porter sur leur formation. Cette socialisation enseignante a perduré durant les 30 dernières années malgré les profonds bouleversements de la formation initiale. On pense généralement que les enseignants ont peu d'appétence pour le monde enseignant lui-même. Or cette socialisation marque l'intégration professionnelle des nouveaux enseignants et leur identification à des codes et des valeurs issus de ce monde enseignant.

Remarque-t-on des différences depuis la rentrée ?

Depuis le début de cette année scolaire, les PES, professeurs d'école stagiaires, disent clairement que l'installation sur un poste (voire plusieurs classes) ne leur permet pas de tisser des liens, de discuter du métier, de «*comment on travaille*», ce qui met en question la formation d'une identité collective propre à ce groupe professionnel. Les enseignants des IUFM le confirment.

L'évolution du recrutement a-t-elle des conséquences ?

Avec la masterisation, la tendance sur le recrutement initiée dans les années 70 se poursuit : la part des enfants du «*peuple*» diminue, en particulier celle des ouvriers et des agriculteurs dont on pensait qu'elle pouvait être gage de proximité entre les valeurs des élèves et celles des maîtres. Aujourd'hui les enseignants sont majoritairement issus des professions intermédiaires, cadres et professions intellectuelles supérieures. On pourrait imaginer que cela les éloigne de la référence historique au hussard de la République. Or, il s'avère que cela a peu de conséquences sur le sens qu'ils donnent à leur métier et à leur travail en classe. Cela est prouvé par les enquêtes sur les motivations du choix du métier qui restent les mêmes que celles des générations précédentes : proximité avec les élèves, vocation. De même la sociabilité enseignante reste endogame, les enseignants se fréquentant beaucoup.

Pas de changement en profondeur donc ?

On ne note pas de rupture profonde, leur degré d'engagement dans les associations, en politique... restant plus élevé que pour le reste de la population. On peut sans doute remarquer qu'ils relativisent l'engagement dans des institutions historiques comme les syndicats. Ces derniers peuvent apparaître comme des institutions du passé... même si les nouveaux enseignants se montrent particulièrement aptes à s'en saisir lorsque cela peut leur être profitable. Au final, leur rapport aux valeurs a moins changé sur le fond que sur la forme, et ce notamment parce qu'ils en ont intériorisé le contenu durant leur formation initiale. La question du rapport aux valeurs développé par les PES devra donc être surveillée de près dans les prochaines années...

Dans le vif du métier...

Avoir un élève en situation de handicap dans sa classe



Élise Vol
Enseignante en Ille et Vilaine
Titulaire
3ème année

Les deux premières années d'exercice, Élise a eu des élèves en situation de handicap dans sa classe, avec une ou deux auxiliaires de vie scolaire (AVS). A sa sortie de l'IUFM, elle a exercé en CP/CE1 avec 25 élèves dont un enfant autiste.

Elle n'avait eu que des informations parcelaires sur ce type de handicap pendant sa formation et n'avait jamais rencontré cette situation durant ses stages. Cet élève, scolarisé à 1/2 temps, était accompagné depuis deux ans par la même AVS et dans le même groupe classe. La seule personne qu'il ne connaissait pas était Élise, sa nouvelle maîtresse. Il ne criait pas, était relativement calme.

«*Je devais gérer en priorité mon double niveau. J'ai été étonnée par le regard que les autres élèves avaient sur leur camarade.*»

Un climat de confiance s'est vite instauré entre l'enseignante et l'AVS.

Face à cet élève, Élise était démunie.

«*L'AVS connaissant beaucoup mieux que moi l'autisme, était indispensable, voire le remède miracle. Je pouvais être disponible pour la classe.*» Le problème crucial était le manque de temps pour échanger avec l'AVS.

Sa deuxième année d'enseignement en CE1, elle avait deux élèves en situation de handicap ainsi que deux AVS.

Travailler avec d'autres adultes dans la classe ne l'a jamais perturbée. Au contraire, en cas de difficulté, un seul regard avec les AVS suffisait pour la rassurer. «*Par chance les AVS étaient remarquables, elles s'étaient formées seules aux différents handicaps des élèves suivis.*»

Le travail d'Élise s'est compliqué avec le départ simultané en congé maternité des 2 AVS remplacées aussi par une débutante dans cette mission.

Élise regrette de ne pas «*être mieux formée à la scolarisation des élèves handicapés*». Elle regrette que ces AVS arrivées en fin de contrat n'aient pu être réembauchées.

LAÏCITÉ : Nous écrivons ton nom...

En lançant un débat sur la « *laïcité et l'islam* », le président de la république ouvre la boîte de Pandore.

Le ministre en annonçant sa volonté de modifier la circulaire de 2004 sur le port de signes religieux à l'école, pour l'étendre aux parents d'élèves lors des sorties scolaires s'est exprimé dans un contexte chargé de polémiques politiques entretenues même au plus haut sommet de l'État. À la suite du large débat sur le port du voile, mené en 2004, un consensus s'était dessiné pour ne pas les soumettre aux mêmes obligations que les personnels. D'ailleurs, le terme de « *collaborateurs occasionnels de l'Éducation nationale* » marque cette distinction avec les représentants des services publics auxquels appartiennent les professionnels.

Le SNUipp depuis sa création a toujours marqué son attachement au principe de laïcité garant du vivre ensemble. La laïcité est clairement établie autour de trois idées forces articulées entre elles :

- La liberté de conscience garantie à chacun. Toute personne est un être singulier, capable d'un libre choix personnel dans la détermination de ses convictions, capable aussi d'être responsable d'elle-même sans tutelle. Elle est libre de penser sans être contrainte par un magistère quelconque. Elle dispose, corollairement, de la

liberté de pouvoir exprimer ses convictions, dans le respect des autres et de l'ordre public.

- La liberté de pratiquer, seul ou avec d'autres, le culte de son choix, de pouvoir en changer ou surtout de n'en suivre aucun. Cette liberté exige le traitement à égalité en droit et en devoir de toutes les convictions, religieuses ou autres par l'État. Les restrictions à cette liberté ne peuvent être prises que pour faire respecter l'ordre public ou préserver l'intérêt général et l'intégrité des personnes.

- La liberté et l'égalité en droit des citoyens, souverains dans les décisions concernant la vie politique du pays. Cette égalité impose que nul ne soit discriminé ou privilégié en raison de ses convictions. Elle exige un État indépendant à l'égard de toutes les convictions particulières. La loi, produit du débat démocratique, est au service de tous, elle s'impose à tous quelles que soient les convictions de chacun.

Ces trois principes fondent la séparation entre les représentants des différents cultes et l'État et impliquent en contrepartie la neutralité de l'État, des services publics et de leurs personnels à l'égard des convictions individuelles.

Ils nécessitent également la fin de l'ingérence de l'État dans les questions religieuses et condamnent les tentatives d'instrumentalisation des religions afin de prévenir des problèmes sociaux. La séparation exige aussi l'indépendance de l'État vis-à-vis des confessions lorsqu'il s'agit de légiférer ou d'arbitrer au nom de l'intérêt commun.

C'est donc une double incompétence qui est dessinée : celle de l'État à intervenir dans le domaine du religieux, si ce n'est pour garantir l'ordre public et la protection des citoyens, celle des Églises à s'imposer dans l'ordre du politique.



Pour aller plus loin :

<http://www.laicite-educateurs.org>

Fenêtres sur Cours
Premières Classes
est une publication
du SNUipp

128, Bd Blanqui
75013 Paris
01 44 08 69 30
www.snuipp.fr

Equipe de rédaction :

André Emilie, Daniel Camille, Falicon Jérôme, Forciolli Evelyne, Hily Guillaume, Pelletier Antoine, Pomerat Alexis, Quéré Jérôme



MA BANQUE EST DIFFÉRENTE, CEUX QUI LA GÈRENT SONT COMME MOI.

Le Crédit Mutuel Enseignant est une banque coopérative. Ce que ça change ?

C'est une banque qui appartient à ses clients-sociétaires, tous issus de l'Éducation nationale, de la Recherche, de la Culture, et des Sports : ceux-ci peuvent participer au fonctionnement de leur CME en votant aux Assemblées générales. Ils élisent leurs représentants au Conseil d'administration suivant le principe : "une personne, une voix". C'est donc à ses clients que le Crédit Mutuel Enseignant rend des comptes, et non à des actionnaires.

UNE BANQUE CRÉÉE PAR SES COLLÈGUES, ÇA CHANGE TOUT.

Crédit  Mutuel
Enseignant

www.cme.creditmutuel.fr